



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

## RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

---

PETITION NO.: 421-00883

BY: Ms. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE: NOVEMBER 15, 2016

PRINT NAME OF SIGNATORY: HONOURABLE JANE PHILPOTT

---

Response by the Minister of Health

SIGNATURE

Minister or Parliamentary Secretary

---

SUBJECT

**Genetic engineering**

---

ORIGINAL TEXT

---

REPLY

The Government of Canada is committed to the health and safety of Canadians. The Government of Canada uses a stringent evidence-based process for evaluating the safety of genetically modified (GM) animals and fish, which are only approved for use as food and livestock feed as well as for environmental release once all health and safety concerns are addressed.

AquAdvantage Salmon (a genetically modified salmon) underwent rigorous safety and nutrition assessments prior to it being allowed for sale in Canada.

In 2013, Environment and Climate Change Canada (ECCC) worked with Fisheries and Oceans Canada to assess the risks to the environment and human health. ECCC determined ([http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ScR-RS/2013/2013\\_023-eng.html](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ScR-RS/2013/2013_023-eng.html)) that AquAdvantage Salmon posed a low risk to the Canadian environment when grown under the containment conditions proposed by the developer and, therefore, authorized commercial production of the salmon eggs in Canada for export purposes. These include physical, biological and geographical containment features. The combination of these features is sufficient to ensure that the likelihood of entry into the Canadian environment is negligible.

On May 19, 2016, Health Canada (HC) and the Canadian Food Inspection Agency (CFIA) completed their scientific assessments of the AquAdvantage salmon for use as food and livestock feed respectively and determined that it is as safe and nutritious as conventional salmon currently available on the Canadian marketplace.

The full safety assessment of GM foods and feeds, including that of the AquAdvantage Salmon, involves a rigorous scientific evaluation by HC and CFIA scientific evaluators who have expertise in molecular biology, toxicology, chemistry, nutritional sciences and microbiology. Scientists also supplement the information provided by the company with published data that is relevant to the product in question. HC and CFIA take all the available evidence into account prior to making a final decision about the acceptability of a specific GM product.

Summaries of the HC, CFIA and ECCC/DFO scientific assessments for AquAdvantage Salmon are available at <http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/gmf-agm/appro/aquadvantage-salmon-saumon-decision-eng.php>; <http://www.inspection.gc.ca/plants/plants-with-novel-traits/approved-under-review/decision-documents/dd2016-117/eng/1463076782568/1463076783145>; and, [http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ScRS/2013/2013\\_023-eng.pdf](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ScRS/2013/2013_023-eng.pdf) respectively.

The Government of Canada considers issues of food safety to be of the utmost importance. Canada has one of the most stringent and rigorous regulatory systems in the world. In fact, Canada was ranked first in food safety performance amongst 17 OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development) countries, including the United States, United Kingdom, Australia, France and Japan in the 2014 World Ranking Food Safety Performance report produced by the Conference Board of Canada and released on November 20, 2014.

Under the *Food and Drugs Act*, HC is responsible for provisions related to public health, food safety and nutrition, through the establishment of science-based policies and standards to ensure that all foods, including those that are GM, or genetically engineered, are safe and nutritious. *The Food and Drug Regulations* (Division 28 – Novel Foods) require that a notification be made to HC by the company wanting to sell a novel food product (including GM foods) prior to the marketing or advertising of the product. This pre-market notification ensures that the safety of each novel food is thoroughly assessed and verified using internationally agreed-upon guidelines, before it can enter the Canadian marketplace.

The safety of new products is thoroughly assessed before they are made available to consumers. Even after a product has been assessed and found to be safe, HC takes any new information related to such products very seriously. Scientists in the department routinely review new information including both independent and peer-reviewed published studies when these become available. Furthermore, the conclusions of HC are consistent with similar findings and methodologies used by regulatory scientists internationally, including those adopted by the Codex Alimentarius Commission, as well as through independent scientific reviews. Should any risks or concerns be identified from the consumption of any GM food authorized in Canada, HC and the CFIA would take immediate and appropriate action to protect the health and safety of Canadians.

Under the *Food and Drug Act* and *Regulations*, it is not mandatory to identify the method of production when genetic modification is used to develop a food. Health Canada only requires mandatory labelling for food products, including genetically modified (GM) foods, where clear, scientifically established health risks or significant nutritional changes have been identified that can be mitigated through labelling. For example, the presence of a priority allergen in a food must be declared to alert consumers. Method of production labelling is allowed as long as it is truthful and not misleading.

The National Standard of Canada Voluntary Labelling and Advertising of Foods That Are and Are Not Products of Genetic Engineering (the National Standard) provides guidance on method of production labelling for GE foods. The National Standard defines terms and sets out various criteria for making claims about whether or not a food contains ingredients that are products of genetic engineering. All labelling claims must be understandable, informative, not false or misleading, verifiable and compliant with all Canadian regulations. The National Standard was reaffirmed by the Canadian General Standards Board (CGSB) Committee on Voluntary Labelling of Foods Obtained or not Obtained

Through Genetic Modification in May 2016. The National Standard can be viewed at [www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/programme-program/normes-standards/internet/032-0315/index-eng.html](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/programme-program/normes-standards/internet/032-0315/index-eng.html).

Several organizations participated in developing the Standard, including consumer groups, food manufacturers, grocery distributors, provincial representatives and farm organizations, as well as federal government departments and agencies.

The Government of Canada's approach to the labelling of GM food is supported by positions expressed previously by the Royal Society of Canada Expert Panel on the Future of Food Biotechnology; the Canadian Biotechnology Advisory Committee; the House of Commons Standing Committee on Agriculture and Agri-Food; and the Codex Alimentarius Commission (CAC), the international food standards body within the United Nations system where this issue has received significant consideration over the past number of years. In 2011, the CAC adopted a compilation of existing Codex texts that provide guidance for the labelling of foods, including those derived from modern biotechnology. Canada's approach is consistent with this guidance.



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : 421-00883

DE : MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE : LE 15 NOVEMBRE 2016

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : L'HONORABLE JANE PHILPOTT

---

Réponse de la ministre de la Santé

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Génie génétique**

---

TRADUCTION

---

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada est engagé à l'égard de la santé et de la sécurité de la population canadienne. Il fait appel à un processus rigoureux fondé sur des données probantes aux fins de l'évaluation de l'innocuité des animaux et du poisson génétiquement modifiés (GM), lesquels ne sont approuvés comme aliments destinés à la consommation humaine et animale, de même que pour une dissémination dans l'environnement, qu'une fois que toutes les préoccupations en matière de santé et de sécurité ont été dissipées.

Le saumon AquAdvantage (un poisson génétiquement modifié) a été soumis à des évaluations exhaustives sur les plans de l'innocuité et de la nutrition avant que sa vente soit autorisée au Canada.

En 2013, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a collaboré avec Pêches et Océans Canada à l'évaluation des risques pour l'environnement et la santé humaine. ECCC a déterminé ([http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ScR-RS/2013/2013\\_023-fra.html](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ScR-RS/2013/2013_023-fra.html)) que le saumon AquAdvantage ne comportait qu'un faible risque pour l'environnement canadien s'il était élevé dans les conditions de confinement conformes à la proposition du développeur et, par conséquent, il a autorisé la production commerciale des œufs de saumon au Canada à des fins d'exportation. Ces conditions comprennent des mesures physiques, biologiques et géographiques. Ensemble, ces mesures suffisent à faire en sorte que la probabilité d'une pénétration dans l'environnement canadien soit négligeable.

Le 19 mai 2016, Santé Canada (SC) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ont terminé leurs évaluations scientifiques du saumon AquAdvantage à titre d'aliment destiné à la consommation humaine et animale,

respectivement, et ont déterminé que le poisson en question est tout aussi sain et nutritif que le saumon traditionnel actuellement offert sur le marché canadien.

L'évaluation intégrale de l'innocuité des aliments génétiquement modifiés destinés à la consommation humaine et animale, y compris celle du saumon AquAdvantage, exige une appréciation scientifique rigoureuse réalisée par les évaluateurs scientifiques de SC et de l'ACIA, lesquels sont experts de la biologie moléculaire, de la toxicologie, de la chimie, des sciences de la nutrition et de la microbiologie. Les scientifiques peuvent également compléter les renseignements fournis par l'entreprise au moyen de données publiées pertinentes au sujet du produit à l'étude. Santé Canada et l'ACIA tiennent aussi compte de toutes les données consultables avant de prendre une décision définitive au sujet de l'acceptabilité d'un produit génétiquement modifié particulier.

Des résumés des évaluations scientifiques du saumon AquAdvantage réalisées par SC, l'ACIA ainsi que ECCCS/POC sont consultables aux adresses suivantes : <http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/gmf-agm/appro/aquadvantage-salmon-saumon-decision-fra.php>, <http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/vegetaux-a-caracteres-nouveaux/approuves-cours-d-evaluation/documents-des-decisions/dd2016-117/fra/1463076782568/1463076783145> et [http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ScR-RS/2013/2013\\_023-fra.pdf](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ScR-RS/2013/2013_023-fra.pdf), respectivement.

Réponse Le gouvernement du Canada accorde la plus haute importance aux questions de salubrité des aliments. Le Canada compte l'un des systèmes réglementaires les plus stricts et rigoureux au monde. De fait, selon le Classement mondial 2014 – Salubrité des aliments, un rapport produit par le Conference Board du Canada et publié le 20 novembre 2014, parmi 17 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, la France et le Japon, le Canada s'est classé au premier rang en matière de salubrité des aliments.

En vertu de la Loi sur les aliments et drogues, Santé Canada est responsable des dispositions relatives à la santé publique, à la salubrité des aliments et à la nutrition en recourant à l'établissement de politiques et de normes à fondement scientifique afin de veiller à ce que tous les aliments, y compris les aliments génétiquement modifiés (ou issus du génie génétique) soient sans danger et nutritifs. Le Règlement sur les aliments et drogues (titre 28 – Aliments nouveaux) exige qu'un avis écrit soit transmis à Santé Canada par l'entreprise souhaitant vendre un produit alimentaire nouveau (y compris les aliments génétiquement modifiés) avant sa mise en marché et la diffusion de publicité à son sujet. Un tel avis préalable à la mise en marché fait en sorte que l'innocuité de chaque aliment nouveau soit évaluée et vérifiée selon des lignes directrices reconnues et établie à l'échelle internationale, avant son lancement sur le marché canadien.

La salubrité des nouveaux produits est évaluée minutieusement avant que ces produits puissent être mis à la disposition des consommateurs. Même si un produit a été évalué et que son innocuité a été démontrée, toute nouvelle information communiquée à son sujet est prise en compte par Santé Canada. Les scientifiques du Ministère examinent systématiquement les nouvelles données, qu'elles soient issues d'études indépendantes ou de recherches évaluées par les pairs, et ce, au fur et à mesure de leur publication. Qui plus est, les conclusions de Santé Canada sont en accord avec des observations et des méthodes également employées par des scientifiques chargés de la réglementation de partout dans le monde, y compris celles adoptées par la Commission du Codex Alimentarius et des examens scientifiques indépendants. Si la consommation d'un aliment GM autorisé au Canada comportait des risques ou suscitait des préoccupations, Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection prendraient immédiatement les mesures appropriées pour protéger la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens.

En vertu du Règlement sur les aliments et drogues, il n'est pas obligatoire de divulguer la méthode de production lorsqu'une modification génétique est effectuée pour la mise au point d'un aliment. Santé Canada n'exige que l'étiquetage obligatoire des produits alimentaires, notamment des aliments génétiquement modifiés (GM), dans les cas où des modifications nutritionnelles importantes ou des risques pour la santé évidents et étayés par des fondements scientifiques ont été déterminés, tout en pouvant être atténués au moyen de l'étiquetage. Par exemple, la présence d'un allergène prioritaire dans un aliment doit être déclarée pour en avertir les consommatrices et les consommateurs. L'étiquetage de la méthode de production est permis dans la mesure où il est conforme à la réalité et non trompeur.

La Norme nationale du Canada intitulée Étiquetage volontaire et publicité visant les aliments issus ou non du génie génétique (la Norme nationale) présente une orientation sur l'étiquetage sur le procédé de production d'aliments IGG. La Norme définit les conditions et énonce les critères d'utilisation d'allégations dans le but d'établir si des aliments contiennent ou non des ingrédients issus du génie génétique. Les allégations sur une étiquette doivent être intelligibles, instructives, elles ne doivent pas être fausses ni induire en erreur, elles doivent être vérifiables et conformes à la réglementation en vigueur au Canada. La Norme nationale a été réaffirmée par le Comité du Conseil des normes générales du Canada (ONGC) sur l'étiquetage volontaire des aliments issus ou non de modifications génétiques, en mai 2016. Il est possible de consulter la norme à <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/programme-program/normes-standards/internet/032-0315/index-fra.html>.

Plusieurs organisations participent à l'élaboration de la Norme, notamment des regroupements de consommateurs, des fabricants de produits alimentaires, des distributeurs alimentaires, des représentants des provinces et des associations agricoles, de même que des ministères et des organismes fédéraux.

La démarche adoptée par le Gouvernement du Canada en matière d'étiquetage des produits alimentaires génétiquement modifiés (GM) est soutenue par des opinions exprimées par les groupes suivants : le Groupe d'experts sur l'avenir de la biotechnologie alimentaire de la Société royale du Canada, le Comité consultatif canadien de la biotechnologie, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes et la Commission du Codex Alimentarius (CAC), l'organisme international d'élaboration de normes alimentaires sous le système des Nations Unies ou la question d'étiquetage des produits génétiquement modifiée a fait l'objet de discussions soutenues au cours des dernières années. En 2011, la CAC a adopté une compilation de textes du Codex qui fournissent de lignes directrices pour l'étiquetage des aliments, incluant ceux issus de la biotechnologie moderne. L'approche du Canada est conforme à ces directives.